

République Française
Département de la Côte d'Or



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 18 juin 2026

Date de la Convocation :
12 juin 2026
Date de mise en ligne sur le
site internet : 13 juillet 2026

Nombre de membres et Votes	
<u>En exercice</u> :	50
<u>Quorum</u> :	26
<u>Présents</u> :	39
<u>Absents</u> :	11
dont suppléés :	2
dont pouvoirs :	4
<u>Votants</u> :	45
- <u>Pour</u> :	45
- <u>Abstention</u> :	/
- <u>Contre</u> :	/

Le dix-huit juin deux mille vingt-six à vingt heures, le conseil communautaire régulièrement convoqué s'est réuni à Fontaine-Française, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Didier LENOIR.

Étaient présents : Hervé BAUMONT – Jérémy BERNARD – Laurent BOISSEROLLES – François BOLOT – Samuel BOURGEOIS – Christian CHARLOT – Pauline CORDELIER-BOUHOURS – Lou COUILLEROT – Robert CREUX – Roland DE BRETTEVILLE – Emmanuel DONICHAK – Pierre DUVERNOIS – Michel FOIN – Hugues FOURNEY – Céline GERICAULT – Bernard GRIBELIN – Martial GRIBELIN – Michel JEANDET – Didier LENOIR – Marcel MARCEAU – Bruno MATEOS-MARTIN – Dominique MATIRON – Patrick MOREAU – Pascal NAUDET – Christiane PERRUCHOT – Bernard PETIT – Didier PETITJEAN – Séverine PRUDHOMME – Isabelle QUIROT – David RICHARD – Brigitte RIVIERE – Jean-Marie ROSEY – Marie-Claude ROUGEOT – Nicolas TASSIN – Pascal THERON – Elise THEUREL – Laurent THOMAS – Pierrette TRIBOLET – Nicolas URBANO.

Étaient excusés : Christophe CADET – Anne CATRIN – Emmanuel DE BROISSIA – Caroline DEMONGEOT – Bernard MARCHAL – Michel MAROTEL – Virginie MEUNIER – Gérard RAFFIOT.

Étaient absents : Corinne CRETIN – Gérard DEGUY – Franck GAILLARD.

Ont donné pouvoir : Caroline DEMONGEOT pouvoir à Emmanuel DONICHAK – Michel MAROTEL pouvoir à Didier LENOIR – Virginie MEUNIER pouvoir à Christian CHARLOT – Gérard RAFFIOT pouvoir à Hugues FOURNEY.

Suppléants présents : Max CLEMENT (*suppléant d'Emmanuel de BROISSIA*) – Gilles MARCEL (*suppléant de Franck GAILLARD*).

Secrétaire de séance : Nicolas URBANO

Objet de la Délibération n°2026-03-14 : Fixation des prix d'objets en vente à l'Office de Tourisme

Vu l'avis rendu par le Conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme,

Le Président indique que dans le cadre du développement de la boutique de l'Office de Tourisme, en lien avec le site du Mirabellum, il est proposé de mettre en vente une sélection d'ouvrages dédiés au monde romain.

Type d'article	Libellé	Nb d'exemplaires mis en vente	Prix unitaire
Livre	« Les Gaulois », éditions Gisserot	5	3,50 €
Livre	« Découvrir l'archéologie », éditions Gisserot	2	3,50 €
Livre	« Les Romains », éditions Gisserot	5	3,00 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, par vote à main levée :

APPROUVE les prix des objets vendus à l'Office de Tourisme.

DIT que la présente délibération est applicable à effet immédiat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour expédition conforme au contrôle de légalité

A Mirebeau-sur-Bèze, le 22 juin 2026

Didier LENOIR

Président



Nicolas URBANO

Secrétaire

Pièces jointes : /

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de communes Mirebellois et Fontenois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.